

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YUGOSLAVIE</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Fûts à couvercle (HS 73.09)
5. Intitulé: JUS M.22.202 Emballages en acier. Fûts à couvercle.
6. Teneur: Cette norme spécifie la forme, les dimensions, les tolérances ainsi que le matériau, la construction et la protection contre la corrosion des fûts en acier à couvercle complètement amovible et fixé par un feuillard d'acier au corps du fût. Ces fûts servent à l'emballage de divers produits.
7. Objectif et justification: Rationalisation conformément aux autres normes nationales
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 juin 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 mai 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: